



LA SECTION EURO ESPAGNOL



Le fonctionnement :

Pour les élèves de section euro, **deux heures supplémentaires par semaine** par rapport à l'horaire consacré à l'enseignement commun des langues. Ces 2h se déclinent ainsi :

- **1h avec un professeur d'espagnol et un assistant de langues** originaire d'Espagne ou d'Amérique Latine pour une **ouverture sur la civilisation et l'art hispaniques**. Nous proposons des thèmes et des activités mais choisissons aussi des projets avec les élèves.
- **1h de DNL (discipline non linguistique) en Mathématiques**, le programme est spécifique à cette heure de cours (acquisition d'un langage approprié et basique dans la matière, petits exposés, approche des maths à travers le jeu etc).

Les avantages de la section euro :

- Un **effectif réduit** pendant ces 2 heures de cours et une **ambiance conviviale**.
- La **présence d'un assistant de langue** d'octobre à avril.
- La **possibilité de passer gratuitement la Certification** et d'obtenir le niveau de référence européen **A2 ou B1** validé par El Instituto Cervantes.
- La participation d'un **échange avec Valencia et/ou d'un séjour linguistique** en Espagne.
- Un plus pour **accéder au programme d'échange Mobilité Asturies** sur 2 mois.
- Un **avantage pour obtenir des stages à l'étranger** pendant les études supérieures et **une embauche** dans de nombreux secteurs.
- **Une ouverture culturelle, un travail en équipe** et l'acquisition d'une **aisance linguistique** en particulier à l'oral appréciables.
- Surtout **un épanouissement** pour les amoureux de la langue espagnole et la culture hispanique.

Comment intégrer la section euro espagnol du lycée Courbet ?

- En fin d'année sur la **fiche de dialogue**, précisez que vous demandez l'option section européenne Espagnol du lycée Courbet. Il s'agit d'une **option facultative**.
- Devront être joints **les 3 bulletins scolaires de l'année de troisième**, l'**avis du professeur d'espagnol de troisième** et une **lettre de motivation en espagnol**.
- **Une commission se réunira début juillet** pour choisir les candidats et valider leur demande d'intégration dans la section européenne Espagnol. À la mi-juillet, les parents seront prévenus par courrier de la décision de cette commission.

